

## Ideo/Ifao Translittération de l'arabe

### Consonnes, semi-consonnes et voyelles longues

Les consonnes, semi-consonnes et voyelles longues sont translittérées par les signes suivants :

ʾ ā b t t ġ ḥ ḥ d d r z s š š d t z ʿ ġ f q k l m n h w/ū y/ī

Dans les publications destinées à un public non arabisant, l'auteur pourra adopter la transcription simplifiée anglo-saxonne :

ā b t th j ḥ kh d dh r z s sh š d t z ʿ gh f q k l m n h w/ū y/ī

La *hamza* initiale n'est pas translittérée : ex. *akaltu* et non pas ʾ*akaltu*. La *hamza* en milieu ou en fin de mot est toujours translittérée : ex. *suʾila*, *šifāʾ*.

L'*alif* suscrite est toujours translittérée comme un *ā* long : ex. *Allāh*, *hādā*, *hādīhi*, *hāʾulāʾi*, *Ṭāhā*.

L'*alif maqṣūra* est écrite *ā* : ex. *ḥattā*, *adnā*.

La *tāʾ marbūṭa* n'est pas retranscrite (ex. *madrasa*), sauf dans deux cas où elle est transcrite –t : en annexion (ex. *mamlakat Ḥalab*), et après une *alif* (ex. *quḍāt*, *ḥayāt*).

On retranscrira toujours –ī et –ū les semi-consonnes redoublées en finale, ex. ʿ*arabī*, ʿ*ulū*. (C'est aussi le cas de toutes les nisba-s : *šamsī* et non pas *šamsiyy*, mais *šamsiyya* et non pas *šamsīya*.)

### Voyelles brèves

Les voyelles brèves sont toutes retranscrites, mais par économie on ne vocalise pas les désinences finales casuelles des substantifs et adjectifs à racine forte (ex. ʿ*āmil*, *raḡul*), ni la voyelle brève finale des pluriels réguliers (ʿ*āmilūn*, ʿ*āmilīn*). (On ne retranscrit donc pas la désinence finale des substantifs et adjectifs de racine faible en –y au cas direct défini : ex. *al-qāḍī* et non pas *al-qāḍiya*).

Le *tanwīn*, porté par une *alif* ou une *alif maqṣūra*, est toujours translittéré : ex. *ḍarabtu maṭalan ḡamīlan*, *raʾaytu fatan šuḡāʿan*. Il est aussi retranscrit dans le cas des compléments adverbiaux se terminant par une *tāʾ marbūṭa* : ex. *mufāḡaʿatan*. Dans les autres cas, il n'est pas retranscrit : ex. *anšaʿa madrasa ʿazīma*, *maʿa raḡul faqīr*, *walad ṣaḡīr*.

Cas des substantifs et adjectifs à racine faible : on écrira –an et –in / –iyan leurs désinences finales casuelles quand ils sont indéterminés : ex. *qāḍīn* (cas sujet et indirect), *qāḍīyan* (cas direct), *fatan* (aux trois cas).

*Waṣla*

La *waṣla*, y compris celle de l'article, est toujours translittérée par la voyelle brève qu'elle porte (a, u, i) : ex. Abū al-Faraġ, *ma'a al-nahr*.

En revanche, elle n'est pas retranscrite quand elle est précédée d'une particule d'une seule lettre : *wa-*, *fa-*, *li-*, *bi-*, *a-*, *ka-*, *la-*, etc. : ex. *fa-ltamasū*, *bi-l-madīna* (mais *fī al-madīna*).

## Pronom suffixes

Les pronoms suffixes sont écrits sans tiret : ex. *kitābuhu*, *innaka*, *la'allakum*, *a'tānī*.

Les particules composées de deux particules sont écrites sans tiret, lorsque leur combinaison a abouti à créer une particule de sens nouveau : *limāḍā*, *'indamā*, *li'anna*, *ka'anna*.

En revanche, la combinaison d'une particule et d'un pronom relatif ou interrogatif, dont les deux éléments conservent leur sens originel, est marquée par un tiret : *li-lladī* « pour ce/celui qui », *li-mā* « pour ce qui » (où *mā* est un pronom relatif, contrairement à *lima* ou *limā* « pourquoi »), *bi-mā fīhi min...* « avec ce qui s'y trouve de... »

## Coran, poésie, grammaire, dialectes, persan, ourdou...

Les auteurs qui le souhaitent, notamment pour la translittération du Coran, de la poésie, de la prose artistique ou des exemples grammaticaux, préciseront s'ils apportent des modifications aux règles générales contenues dans ce document.

Pour les translittérations phonétiques, on utilisera l'Alphabet phonétique international (API) entre crochets, mais les phonèmes seront rendus entre deux barres obliques avec la translittération ci-dessus. Exemple: /ġurūb al-šams/ [ɣuru:buʃʃams], /fī al-dār/[fid'd'a:r].

Pour la translittération des autres langues s'écrivant en caractères arabes (persan, ourdou...) nous ne faisons pas de recommandation particulière. Nous consulterons les spécialistes de chaque domaine.

## Usage des majuscules

Dans un article en français, l'usage des majuscules suit les mêmes règles qu'en français : en début de phrase (mais non de citation tronquée), après un point, un point d'interrogation ; pour Dieu et les noms de Dieu ; pour tout nom propre et éléments d'un nom propre (sauf l'article et les particules exprimant l'ascendance ou toute autre forme de lien interpersonnel) : ex. 'Abd al-Raḥmān, Yašbak min Mahdī, Našīr al-Dīn al-Ṭūšī. Cependant les expressions précisant le sens d'une *nisba* sont en minuscule : ex. al-Qāhirī mawlidan, al-Tamīmī bi-l-walā'.

*Allāh* garde la majuscule après une particule d'une lettre : ex. *li-Llāh*.

Tous les éléments d'un toponyme autres que l'article portent une majuscule : ex. al-Madīna al-Munawwara, al-Baḥr al-Abyaḍ.

Les noms d'institutions sont traités, selon le contexte, soit comme des noms propres (tous les mots en majuscule et romain), soit comme des noms communs (en minuscules et italique) : ex. Bayt al-Ḥikma ; le *dīwān al-inšā'*.

Les noms de mois sont écrits en minuscule et en romain, ex. muḥarram.

*Ibn* figurant dans un *nasab* est transcrit *ibn* avec minuscule, sauf lorsqu'il s'agit d'un nom de famille ou du nom usuel de la personne (ex. Ibn Ḥaldūn) ; il est transcrit *b.* lorsqu'il est écrit sans *alif* dans l'énumération d'une ascendance. *Bint* est de même transcrite *bt* (sans point à la fin), sauf dans les cas rares où il figure dans le nom de famille ou un nom usuel.

## Mots arabes cités dans un texte français ou anglais

Le féminin d'un substantif ou d'un adjectif isolé est rendu par *-e*, le pluriel masculin par *-s*, le pluriel féminin par *-es* : ex. des *waqf-s*, la doctrine *aš'arī-e*. Si le terme arabe est translittéré au pluriel, préciser (pl.)

Un nom isolé est traité comme s'il était déterminé, de même son épithète : on écrira donc « un *masğid kabīr* », « le *masğid kabīr* ».

L'annexion est restituée dans sa graphie arabe : « le *šāhib al-ḥisba* » ; « le *sūq al-ğum'a* » ; « un *rağul a'māl* ».

Pas de *-s* aux pluriels de groupes de mots substantif + épithète ou annexion : « les *masğid kabīr* », « les *qāḍī al-'askar* ».

Les termes arabes francisés présents dans les grands dictionnaires (Robert, TLF) seront préférés à leur équivalent arabe translittéré : ex. Coran, hadith, sunnisme, soufi, soufisme, cheikh, souk, hammam.

On évitera dans une annexion de mêler terme francisé et terme arabe : ex. *sūq al-ğum'a* et non pas Souk al-ğum'a.

On évitera, dans la mesure du possible, les néologismes mixtes formés du nom arabe translittéré et d'une terminaison française, comme 'Abbāsīde (préférer Abbasside). Cette règle est surtout valable pour les noms des écoles juridiques ou doctrinales ; les noms dérivés d'une ville ou d'un pays ; les dynasties.